ALLOCUTION DE M. DJIBRILL BASSOLÉ,

Médiateur conjoint des Nations unies et de l'Union africaine pour le Darfour

New York

14 juin 2010

Tel que prononcé

Monsieur le Président,

Avant toute chose, je voudrais vous exprimer à vous-même ainsi qu'aux membres du Conseil de sécurité toute notre gratitude pour l'intérêt et le soutien constant que le Conseil de sécurité accorde au processus de paix sur le Darfour, ainsi qu'au travail de la Médiation que je conduis dans un partenariat exemplaire et fructueux avec l'Etat du Qatar, et le soutien des partenaires régionaux et internationaux.

Je me réjouis aujourd'hui de cette opportunité que vous m'offrez de vous faire un bref aperçu des résultats auxquels nous sommes parvenus à ce jour et surtout de vous exposer les activités de la Médiation dans le cadre des pourparlers de Doha, dont l'objectif ultime est d'aboutir à un accord final inclusif et global de paix au Darfour.

Il vous souviendra, Monsieur le Président, que pour atteindre cet objectif, la Médiation en consultation avec les Nations Unies, l'Union africaine, la Ligue des Etats arabes, les acteurs régionaux, avait décidé de concentrer ses efforts concomitamment sur trois (03) axes d'efforts principaux, à savoir :

1- le dialogue et les négociations directs entre les parties belligérantes ;
2- La sensibilisation et l'implication de la société civile dans le processus de paix ;
3- L'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan.

Avec l'appui de la communauté internationale, ces efforts ont abouti à la signature à Doha, d'un accord cadre le 23 février 2010 entre le Mouvement pour la Justice et l'Egalité (MJE) et le Gouvernement d'Union nationale du Soudan, préalablement paraphé à Ndjamena et d'un accord cadre plus un accord de cessez-le-feu, 18 mars 2010, entre le Mouvement pour la Libération et la Justice (MLJ) et le gouvernement du Soudan.

Monsieur le Président,

Distingués membres du Conseil de sécurité

Avec les recommandations du premier Forum de la société civile du Darfour tenu à Doha, ces accords constituent les références et l'agenda des pourparlers de paix qui ont repris le 6 juin 2010 à Doha.

En effet, après la suspension des négociations de paix le 7 avril 2010, due au calendrier des dernières élections au Soudan, la Médiation a invité à Doha les signataires des accords cadres afin de poursuivre et de parachever les pourparlers finaux de paix.

Je voudrais saisir cette opportunité pour porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité, que le Gouvernement du Soudan et le Mouvement pour la libération et la justice, ont saisi l'occasion de cette reprise pour réaffirmer leur attachement au processus de paix de Doha comme unique tribune des négociations de paix sur le Darfour.

Il s'agira pour les négociations qui viennent de commencer :

- de finaliser les accords de cessez-le-feu et les arrangements sécuritaires avec l'assistance de la MINUAD ;

- d'élaborer les termes d'un accord de paix basé sur :
  - le Sudan People Initiative ;
  - les recommandations de la société civile contenues dans la Déclaration de Doha ;
  - les acquis de l'Accord de paix sur le Darfour (DPA) ;
  - les recommandations du Panel de Haut niveau de l'Union africaine pour le Darfour ;
  - le ``Heidelberg Darfur Dialogue Outcome Document`` ainsi que ;
  - les propositions et offres de paix des parties belligérantes.

Monsieur le Président,

Pour réaliser une paix définitive et durable au Darfour, il est impératif d'obtenir l'adhésion de tous les mouvements armés sans exclusive aux pourparlers de paix.

C'est pourquoi la Médiation poursuivra les consultations avec Monsieur Khalil Ibrahim dans le but de ramener le MJE à la table de négociation afin que conformément à leurs engagements contenus dans les accords du 17 février 2009 et du 23 février 2010, le Gouvernement et le MJE, en priorité, finalisent et adoptent le projet d'accord de cessez-le-feu soumis à leur intention par la Médiation depuis le 3 mars 2010, ainsi que le projet d'ordre du jour.

Le Gouvernement du Soudan et le MJE doivent impérativement arrêter leurs affrontements armés, au risque de compromettre irrémédiablement tous les efforts entrepris en faveur de la paix, la sécurité, la réconciliation et le développement socio-économique tant au Darfour que dans la région Est du Tchad voisin.

Monsieur le Président,

Outre l'implication effective de tous les mouvements armés du Darfour aux pourparlers de paix, le rôle de la société civile revêt également une importance particulière, comme le stipule le paragraphe 10 de la résolution 1828 (2008) du Conseil de sécurité, et le point 6 de l'accord cadre du 18 mars 2010 conclu entre le Gouvernement et le MLJ.

C'est pourquoi, et conformément à la déclaration de Doha du 20 novembre 2009, la Médiation et l'Etat du Qatar, avec l'appui de la MINUAD, tiendront dans la première quinzaine du mois de juillet 2010 le 2ème Forum des représentants de la société civile du Darfour (il s'agit des représentants des personnes déplacées et des refugiés, des femmes, des jeunes, des leaders d'opinion et de toutes les composantes de la communauté darfourienne).

Ce forum aura pour but principal de soutenir les efforts de la Médiation, d'accompagner les parties belligérantes dans la définition des objectifs à atteindre, et de déterminer les modalités de mise en œuvre de tout accord de paix au profit des populations du Darfour.

Il permettra, en outre, à la Médiation de favoriser l'appropriation par la société civile du processus de sortie de crise.

Avant la tenue dudit forum, un groupe d'une centaine de refugiés et de personnes déplacées prendront part aux négociations à Doha, à partir du 24 juin 2010, aux cotés des délégations du MLJ et du Gouvernement.

A l'issue de ces discussions, la Médiation proposera aux parties la signature d'un protocole d'accord sur les compensations, le retour volontaire des personnes déplacées et leur réinsertion socio-économique. Le début d'exécution d'un tel protocole constituera un test de la bonne volonté des parties belligérantes à trouver des solutions adéquates aux problèmes cruciaux des populations du Darfour meurtries par la guerre.

Monsieur le Président,

Aujourd'hui, en dépit des affrontements sanglants de ces dernières semaines dont le Professeur Gambari vient de faire mention, qui constituent une violation des accords conclus entre le MJE et le gouvernement, les efforts en faveur d'une paix globale sont perceptibles.

En effet, la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad ainsi que la tenue des élections générales du 13 avril 2010 constituent des facteurs favorables à la réalisation de la paix et de la stabilité au Darfour.

Il revient toutefois au Gouvernement d'Union nationale du Soudan, en application de l'accord de paix du Darfour (DPA), des Décisions du *Sudan People Initiative* et dans le cadre des pourparlers de paix de Doha, de faire d'importantes concessions, qui permettront :

- la création d'un réel environnement de sécurité et de justice au Darfour,
- la résolution des litiges fonciers,
- la réparation et la compensation pour les dommages causés par le conflit;
- la réinsertion sociale des personnes déplacées et des refugiés ainsi que le développement socio-économique;

- les reformes institutionnelles susceptibles de garantir aux populations du Darfour les bienfaits de la décentralisation et de la bonne gouvernance, entre autres.

Monsieur le Président,

La Médiation orientera ses efforts vers une fin heureuse des pourparlers de paix de Doha.

Aucun effort ne sera ménagé pour garantir la participation effective de tous les mouvements armés du Darfour à cette phase finale des négociations.

Le temps est venu de mettre fin à la crise au Darfour. Je voudrais donc demander aux membres du Conseil de sécurité :

- d'encourager le Soudan et le Tchad à poursuivre la consolidation de leurs relations de confiance et de bon voisinage, afin de renforcer la sécurité à leur frontière commune du Darfour ;
- d'exiger du gouvernement et du MJE un arrêt immédiat des hostilités et une application effective de l'article 1 de l'accord cadre du 23 février 2010 ;
- d'encourager l'ensemble des mouvements armés du Darfour et le Gouvernement à faire du dialogue le seul moyen de résoudre la crise et à s'engager résolument dans le processus de négociations en cours à Doha.

Enfin Monsieur le Président, le communiqué de la réunion consultative sur le Soudan, qui s'est tenue le 8 mai 2010 à Addis-Abeba stipule à son point 9, que tous les efforts doivent être faits pour assurer qu'un accord politique sur la crise du Darfour soit obtenu avant le referendum de janvier 2011. La réunion a également souligné la nécessité pour le processus de paix du Darfour d'être inclusif et de prendre en compte tous les sujets de préoccupations des populations du Darfour, en tenant compte des progrès accomplis dans le cadre du processus de Doha qui doit continuer.

En droite ligne de ces recommandations, mes collègues le Professeur Ibrahim Gambari, M. Hailé Menkeiros et moi-même, nous avons entrepris des consultations entre nous et avec le Président Thabo MBeki pour une approche coordonnée de nos actions de paix au Soudan.

Dans ce sens, la Médiation a établi un calendrier des pourparlers qui permettra de finaliser des protocoles partiels puis un accord inclusif et définitif dans les plus brefs délais.

Cet accord qui sera ouvert à toutes les parties belligérantes devra marquer la fin de la Médiation internationale comme moyen de résoudre la crise du Darfour et favoriser les voies et moyens de mettre en œuvre de manière efficace le consensus qui aura été réalisé avec l'implication de la société civile.

Je vous remercie, Monsieur le Président.